



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

Conseil municipal du jeudi 29 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 avril 2021 à 18 heures 00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Niyaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marine Schinto, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Vanina Angelini-Buresi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Simone Guerrini, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Christelle Combette à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Pierre Pugliesi, Basiliu Moretti à David Frau, Sébastien Deliperi à Caroline Corticchiato, Jean-François Casalta à Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

N° 2021/116 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public pour le budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Interventions :

M. Simon

M. Miniconi

M. Sbraggia

M. Voglimacci

M. le Maire

M. Pugliesi

Monsieur le maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué, en qualité de Président de séance.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/117 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-161),
- Les votes de deux décisions modificatives durant l'exercice 2020 (délibérations 2020-280 et 2021-010).

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte administratif 2020 et l'ensemble des ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/118 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant l'obligation lors du vote du compte administratif d'arrêter définitivement les résultats et de les affecter.

APPROUVE ET ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2020 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

Les excédents constatés du compte administratif 2020 sont affectés de la façon suivante :

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **4 051 423.25 €** est affecté dans sa totalité

▫ **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **4 051 423.25 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **3 678 662.58 €** est affecté :

▫ **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » soit **3 678 662.58 €**.

RECONNAIT ET PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2021 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du compte administratif (délibération n° 2021/054).

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/119 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public pour le budget annexe du stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe du stationnement dressé par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/120 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 budget annexe du stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-189),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 23 Novembre 2020 (délibération 2020-282)

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2020 du budget annexe du stationnement et l'ensemble des ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/121 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,
Considérant la nécessité d'approuver les résultats définitifs lors du vote du compte administratif et de les affecter.

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2020 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **146 164.69€** est affecté dans sa totalité :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **146 164.69€**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **116 624.00€** sera repris :

- **Au compte 001** « Excédent d'investissement reporté » le montant de : **116 624.00€**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/122 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public pour le budget annexe de l'ANRU

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe de l'ANRU dressé par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/123 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'ANRU

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-187),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 23 Novembre 2020 (délibération 2020-283)

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

Considérant que Monsieur le Maire ne prenne pas part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'ANRU et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/124 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'ANRU

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,
Considérant la nécessité d'approuver lors du vote du compte administratif les résultats définitifs et de les affecter

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **310 221.92 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement pour sa totalité 310 221.92 €

↳ Le déficit d'investissement constaté pour **5 871 209.66 €** est reporté :

- **Au compte 001** « Déficit d'investissement reporté » le montant de : **5 871 209.66 €**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/125 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public pour le budget de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie des parkings dressé par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/126 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-190),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 23 Novembre 2020 (délibération 2020-284)

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte administratif 2020 du budget de la régie des parkings et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/127 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 de la régie des parkings

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant la nécessité d'approuver lors du vote du compte administratif les résultats définitifs et de les affecter,

APPROUVE ET ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2020 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 130 593.58 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **1 130 593.58 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **349 784.01 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **349 784.01 €**.

RECONNAIT ET PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/128 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public pour la régie du port de plaisance

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/129 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la régie du port de plaisance

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020-144),
- Le vote du budget primitif 2020 intervenu le 20 Juillet 2020 (délibération 2020-161),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 23 Novembre 2020 (délibération 2020-275)

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

APPROUVE et ADOPTE

Le compte administratif 2020 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

N° 2021/130 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 de la régie du port de plaisance : régie avec autonomie financière

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,

Considérant la nécessité d'approuver lors du vote du compte administratif les résultats définitifs et de les affecter,

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2020 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **961 299.60 €** est affecté de la manière suivante :

▫ **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **961 299.60 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **1 280 984.93 €** est affecté de la manière suivante :

▫ **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **1 280 984.93 €**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2021.

VOTE

Par 35 voix pour, 5 abstention(s)

Abstention(s) : Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

L'ordre du jour étant épuisé M. Sbraggia, lève la séance à 19 H 40.

LE MAIRE

 **Laurent MARCANGELI**


